

Action de communication sur le partage chemins de service et usagers

Marine LERICOLAIS, DT Rhône-Saône

Première rencontre technique DRC-VNF | 1er décembre



BIENVENUE !
SUR LE CHEMIN DE HALAGE



Pour permettre et faciliter la navigation, nous entretenons les abords du canal à partir du chemin de service appelé chemin de halage.
PARTAGEONS-LE !

[Télécharger la
plaquette](#)

Historique:

- Agressions d'agents en service
- Usagers ont le sentiment que le chemin de halage est une voie verte
- défaut d'information et de prise de conscience de l'espace partagé

Constat

malgré des actions de communication préalables (informations dans le journal du département par le CD 25, campagne de presse de VNF national sur baignade et chemin de halage): défaut de compréhension de ce qu'est le chemin de halage en superposition d'affectation

« Avant de partager l'espace, il faut avoir conscience que c'est un espace partagé »
- Le chemin de halage n'est pas un espace dédié type voie verte/ le chemin de halage n'est pas une voie cyclable en site propre

Objectif : création d'une plaquette d'information

-1- plaquettes pouvant être distribuées par nos agents lorsqu'ils sont en situation de conflit d'usages;

-2- diffusion large aux publics : fédération sportive cyclotouriste et clubs, offices de tourisme, Comités départementaux et régionaux du tourisme, mairies

Mise en œuvre :

-échanges avec le CD25 Signataire de la superposition d'affectation pour élaboration du contenu

- Conception : interne DTRS direction des subdivisions + Bureau COM+ graphiste

Focus plaquette : 4 pages

- Sur le partage et les usagers
- Sur les interdictions
- Sur VNF et le travail de nos éclusiers
- Sur la nature et la propreté
- Sur la sécurité

Actions complémentaires

- Consignes aux agents de privilégier le réseau routier
- Mise en place d'itinéraires de déviation lors des chômages voie d'eau
- Équipements de nos véhicules (visibilité, klaxons)
- Plan d'action conflits véloroute en lien avec le CD 25
 - Communiquer largement
 - Sensibiliser nos agents
 - Réfléchir à plus long terme sur la séparation des usages

Points de vigilance

- Plaquette fonctionne uniquement où une superposition d'affectation a été signée avec la collectivité
- Il existe des chemins de halage interdit pour des raisons de sécurité à l'usage du vélo (ex : Canal du Rhône à Sète)